

DUREE

5 jours (35 heures)

PUBLIC

Formation Obligatoire pour les élus du CSE

PREREQUIS

Aucun

OBJECTIFS

Cerner les différentes attributions du CSE en matière de SSCT, les moyens dont il dispose et s'approprier son mandat.

Utiliser des méthodes simples et pertinentes pour réaliser ses missions.

Participer activement au développement de la prévention des risques dans l'entreprise.

METHODES PEDAGOGIQUES

Envoi d'un questionnaire aux participants, 3 semaines avant la formation permettant ainsi l'individualisation des apports. Présentation théorique en interaction avec les stagiaires.

Ateliers : travaux sur documents et mises en situation. Remise d'un support papier relié avec les documents obligatoires.

EVALUATION

Test de fin de stage

INTERVENANT

Formateur Consultant Droit du Travail et Gestion sociale

LIEU

Chez EvryWare, sur site Client ou à distance.

VALIDATION

Attestation de formation

Version 2023-05-03

I - Fondamentaux, principes généraux et outils, différents acteurs

- Rappel des fondamentaux
 - Les 9 principes généraux de prévention
 - L'obligation de sécurité de résultat du chef d'entreprise
 - Le rôle du salarié dans la protection de sa sécurité et celle des tiers
- Les sources d'information
 - Les sites à connaître
 - Les documentations et les revues

Atelier : Consultation des sites : INRS, ANACT, ...

- Composition du CSE et statut de ses membres
- Présentation des autres acteurs de la sécurité sous forme d'atelier : Qui fait quoi – Qui travaille avec qui et ... comment ?
 - Les acteurs de l'entreprise : employeur, salariés, élus, services de la médecine du travail, l'IPRP...
 - Les acteurs institutionnels : l'inspection du travail, la CNAMTS, les organismes techniques : ANACT, INRS, INVS, AGEPIPH, OPPBTP...

II - Missions du SSCT du CSE

- Les domaines de compétences
- Les informations nécessaires à l'exercice de la mission : à recevoir, à demander
- La BDES
- Les consultations obligatoires récurrentes ou ponctuelles

Atelier : Déroulement d'une consultation obligatoire (situation pratique)

- Notions de danger et de risques
 - Principaux risques (chimiques, routiers, psychosociaux...)
 - Grilles et check-lists d'identification des risques
- Les situations particulières
 - Danger grave et imminent, droit d'alerte et de retrait
 - Réaliser des enquêtes pour analyser les accidents
- Réaliser des enquêtes pour analyser les accidents
 - Constituer une délégation et recueillir les faits
 - Analyser et proposer des actions préventives

Atelier : Travaux sur la définition et l'importance du risque à partir de films et de fiches techniques choisis en fonction du domaine d'activité des stagiaires

Atelier : Mettre en place une enquête à la suite d'un accident du travail grave

III - Fonctionnement

- Rappel : Le CSE a la personnalité civile
- L'organisation du CSE : Rôle du Président et du Secrétaire, place des élus dans le fonctionnement et répartition des missions
- Les modalités spécifiques à l'exercice des missions SSCT doivent figurer dans le règlement intérieur du CSE
- 4 réunions par an doivent être consacrées en tout ou partie aux questions relatives à la santé, la sécurité, l'hygiène et les conditions de travail

Atelier : Construire le déroulé d'une réunion : convocation, inspection, déroulement de l'ordre du jour et compte-rendu

IV - Les moyens d'actions

Heures de délégation, moyens matériels, recours à l'expert

- Quiz de fin de stage

